



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

20 avril 2026

## RÈGLEMENT NUMÉRO VM-220-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-220 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

---

*Ce règlement a été adopté par la résolution numéro 2026-183 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2026 et à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe et messieurs les conseillers Jérémie Bouffard, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire, suivant la présentation du projet de règlement faite par M. Eddy Métivier, maire et suivant un avis de motion donné par le conseiller André Coulombe à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026.*

\*\*\*\*\*

Considérant que le conseil a adopté un règlement portant le numéro VM-220, tel qu'amendé, pour établir la tarification des services municipaux de la Ville de Matane;

Considérant que le règlement général VM-220 régit la tarification des services rendus par différents services municipaux dont notamment les travaux publics;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller André Coulombe à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, lequel a également déposé le règlement lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement a été présenté par M. Eddy Métivier, le maire, à cette même séance;

Pour ces motifs, le conseil de la Ville de Matane statue et ordonne qu'un règlement portant le numéro VM-220-31 soit et est, par la présente, adopté pour décréter ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le règlement numéro VM-220, tel qu'amendé, est modifié à son Annexe A, Services des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de la façon suivante, soit :

ANNEXE A

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DES CARTES À PERFORER ET CARTES LOISIRS  
TOUTES TAXES INCLUSES

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION
<b>Carte à perforer (12 fois) donnant accès aux activités offertes en pratique libre (badminton, bains, patinages, basket-ball et pickleball)</b>	
➤ Enfant (14 ans et moins)	25 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	25 \$
➤ Adulte (18 ans et plus)	40 \$
<b>Carte loisir donnant accès aux activités offertes en pratique (badminton, bains, patinages, basket-ball et pickleball)</b>	
➤ Enfant (14 ans et moins)	105 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	105 \$
➤ Adulte (18 à 54 ans)	165 \$
➤ Aîné (55 ans et plus)	140 \$
➤ Famille (tous les membres d'une même famille vivant sous le même toit)	300 \$

Ajouté VM-220-6

Modifié VM-220-9, VM-220-15, VM-220-31

## ANNEXE A

## SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DU COLISÉE BÉTON PROVINCIAL  
TOUTES TAXES INCLUSES

A) COLISÉE BÉTON PROVINCIAL		TARIFICATION
<b>Location de glace (50 minutes) – activités normales (6 h à 16 h du lundi au vendredi et de 16 h à la fermeture les samedis – 25 juillet au 25 mai)</b>		
➤ Glace Alain-Côté		147 \$ / h
➤ Glace Serge-Bernier		147 \$ / h
<b>Location de glace (50 minutes) – activités normales (6 h à 16 h les samedis et les dimanches et du dimanche au vendredi de 16 h à la fermeture – Août à mai)</b>		
➤ Glace Alain-Côté		166 \$ / h
➤ Glace Serge-Bernier		166 \$ / h
<b>Location de glace – événement tarif journalier (activité hors glace)</b>	<b>Organisme sans but lucratif</b>	<b>Secteur privé et résidant</b>
Glace Alain-Côté (incluant les gradins)	640 \$	920 \$
Glace Alain-Côté (excluant les gradins)	290 \$	400 \$
Glace Serge-Bernier (incluant les gradins)	400 \$	700 \$
Glace Serge-Bernier (excluant les gradins)	320 \$	435 \$
Installation et démontage	165 \$	225 \$
➤ Main-d'œuvre applicable pour la location (au-delà de la période de 8 heures ou pour employé(s) additionnel(s))		Taux horaire des employés + 35 % pour avantages sociaux
<b>Location d'une dalle (tarif 55 minutes) pour pratique sportive (hors glace)</b>		50 \$ / h
<b>Location de glace organismes mineurs (50 minutes)</b>		116 \$ / h
<b>Location de local de rangement pour hockey adulte (septembre à mai) par organisme</b>		317 \$
<b>Location de glace pour anniversaire de naissance (50 minutes) – 16 ans et moins</b>		116 \$ / h
<b>Location de glace (50 minutes) – Tournoi, compétition, hockey senior ou école de hockey (glace Alain-Côté et glace Serge-Bernier) – Août à mai – L'événement doit générer des retombées économiques et touristiques ou attirer des compétiteurs et/ou des spectateurs provenant de l'extérieur de la MRC</b>		116 \$ / h
<b>Patinage libre (pour tous)</b>		
➤ Enfant (14 ans et moins)		2,50 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)		2,50 \$
➤ Adulte et aîné (18 ans et plus)		4,00 \$
➤ Préscolaire		Gratuit
➤ Garderie		30 \$ / h
<b>Carte de saison pour patinage adulte (mardis et jeudis)</b>		
➤ Adulte (18 ans et plus)		88 \$
➤ Aîné (55 ans et plus)		75 \$
<b>Location de loge</b>		
➤ Organismes mineurs		Gratuit
➤ Avec location de glace (par période de 3 heures)		Gratuit

➤ Sans location de glace (par période de 3 heures)	41 \$ / loge
--	--------------

*Modifié VM-220-1, VM-220-6, VM-220-7, VM-220-9, VM-220-10, VM-220-12, VM-220-14, VM-220-15, VM-220-18, VM-220-21, VM-220-22, VM-220-25, VM-220-28, VM-220-31*

ANNEXE A

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DE LA PISCINE MUNICIPALE  
TOUTES TAXES INCLUSES

<b>B) PISCINE MUNICIPALE</b>	<b>TARIFICATION</b>
<b>Location sans surveillance (50 minutes)</b>	
➤ Organismes mineurs	85 \$
<b>Location avec surveillance (50 minutes)</b>	
➤ Tarif de 16 h à 24 h du lundi au vendredi et les samedis et dimanches de 6 h à 24 h	97 \$
➤ Tarif de 6 h à 16 h du lundi au vendredi	92 \$
<b>Entrée bain libre</b>	
➤ Bébé (12 mois et moins)	Gratuit
➤ Enfant (14 ans et moins)	2,50 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	2,50 \$
➤ Adulte et aîné (18 ans et plus)	4 \$
<b>Cours de natation enfant</b>	
➤ 1 <sup>er</sup> enfant (coût par séance – inscription à la session)	10 \$
➤ 2 <sup>e</sup> enfant (coût par séance – inscription à la session)	9 \$
➤ 3 <sup>e</sup> enfant (coût par séance – inscription à la session)	8 \$
<b>Cours de natation adulte</b>	
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	10 \$
➤ Adulte (18 à 54 ans) – Coût par séance – Inscription à la session – 1 fois/semaine	11 \$
➤ Adulte (18 à 54 ans) – Coût par séance – Inscription à la session – 2 <sup>e</sup> fois/semaine	10 \$
➤ Aîné – 55 ans et plus – Coût par séance – Inscription à la session	10 \$
➤ Étudiant, adulte et aîné – Coût par séance – Sans inscription à la session	13 \$
<b>Cours de natation scolaire</b>	
➤ Natation scolaire (par enfant)	10 \$
➤ Maternelle	10 \$
<b>Cours privé / heure (50 minutes)</b>	
➤ Enfant (14 ans et moins)	32 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	37 \$
➤ Adulte (18 ans et plus)	43 \$
<b>Cours privés / demi-heure (30 minutes)</b>	
➤ Enfant (14 ans et moins)	19 \$
<b>Cours semi-privé / demi-heure (30 minutes)</b>	
➤ Enfant (14 ans et moins)	13 \$
<b>Cours semi-privé / heure (50 minutes) / personne</b>	
➤ Enfant (14 ans et moins)	23 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	28 \$
➤ Adulte (18 ans et plus)	34 \$
<b>Location de salle de réunion</b>	
➤ Organismes mineurs	Gratuit

➤ Avec location de piscine (par période de 3 heures)	Gratuit
➤ Sans location de piscine (par période de 3 heures)	41 \$

Modifié VM-220-6, VM-220-7, VM-220-9, VM-220-10, VM-220-12, VM-220-14, VM-220-15, VM-220-16, VM-220-18, VM-220-22, VM-220-25, VM-220-27, VM-220-28, VM-220-31

## ANNEXE A

### SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

#### TARIFICATION DU PAVILLON DES ÎLES TOUTES TAXES INCLUSES

LOCATION D'EMBARQUATIONS	30 MINUTES	1 HEURE
➤ Kayak simple	17 \$	22,50 \$
➤ Planche à pagaie	17 \$	22,50 \$
➤ Pédalo	17 \$	22,50 \$
➤ Kayak double	21,50 \$	31 \$
➤ Canot	21,50 \$	31 \$

MINI PUTT	
➤ Enfants (4 à 8 ans)	4 \$
➤ Étudiants (9 ans et plus) avec preuve	5 \$
➤ Adultes (18 à 54 ans)	8 \$
➤ Aînés (55 ans et plus) avec preuve	7 \$

Ajouté VM-220-27

Modifié VM-220-27, VM-220-31

ANNEXE A

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
TOUTES TAXES INCLUSES

C) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	TARIFICATION
<b>Carte d'abonnement</b>	
➤ Résidant ou personne assujettie à l'entente sur les équipements supralocaux	Gratuit
➤ Hors MRC ou hors entente sur les équipements supralocaux	150 \$
➤ Perte ou bris de la carte d'abonnement (la date d'expiration demeure celle de la carte perdue ou brisée)	6 \$
<b>Bris ou perte d'un document</b>	
➤ Coût de remplacement du document (coût d'achat) plus les frais	6 \$ de frais
<b>Services spécialisés</b>	
➤ Photocopie ou impression (noir et blanc)	0,20 \$ / copie
➤ Photocopie ou impression (couleur)	0,50 \$ / page

*Modifié VM-220-6, VM-220-7, VM-220-9, VM-220-12, VM-220-14, VM-220-15, VM-220-21, VM-220-22, VM-220-28, VM-220-31*

ANNEXE A

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DES ÉDIFICES / SALLES  
TOUTES TAXES INCLUSES

D) ÉDIFICES / SALLES	TARIFICATION ORGANISME		
<b>Hôtel de ville (bloc de 4 heures)</b>			
➤ Salle civique sans surveillance	80 \$		
➤ Salle civique avec surveillance	80 \$ + Taux horaire des employés + 36 % pour avantages sociaux + 15 % de frais d'administration		
➤ Salle civique (prix selon les conditions établies)	<p><b>Critère A : Gratuite</b> L'utilisation de la salle civique de l'hôtel de ville pour la tenue d'une rencontre, d'une consultation publique, d'une séance d'information, d'une assemblée, d'une assemblée générale ou de toute rencontre destinée et ouverte à tous les citoyens de Matane. La rencontre doit avoir lieu lors des heures d'ouverture de la municipalité ou en présence d'un employé selon son horaire déjà établi. L'organisateur doit être une association, un organisme à but non lucratif, un partenaire municipal, paramunicipal, régional ou gouvernemental.</p> <p><b>Critère B : Gratuite</b> Dans le cas d'une marche ou d'un événement organisé à proximité de l'hôtel de ville et voué au profit d'une cause, d'un événement caritatif ou de tout rassemblement ayant des objectifs charitables, si l'événement s'adresse à tous, la salle civique peut être utilisée par l'organisation de l'événement à des fins de logistique ou pour faciliter le rassemblement et/ou l'émulation des participants.</p>		
<b>Salle Isabelle-Boulay du Complexe culturel Joseph-Rouleau</b>			
<b>Types d'activités</b>	<b>Organisme culturel, artiste ou regroupement d'artistes du milieu Institution ou association culturelle régionale (1)</b>	<b>Organisme ou regroupement sans but lucratif autres que culturel (2)</b>	<b>Autres (3)</b>
<b>Tarifs journaliers</b>			
➤ Exposition/démonstration entrée gratuite	Gratuit	Gratuit	Gratuit
➤ Exposition/démonstration avec vente de produits artisanaux ou avec coût	108 \$	128 \$	236 \$

d'entrée			
➤ Activité patrimoniale entrée gratuite	Gratuit	Gratuit	Gratuit
➤ Activité patrimoniale avec coût d'entrée	108 \$	128 \$	236 \$
<b>Bloc de 4 heures</b>			
➤ Projection vidéo ou multimédia entrée gratuite***	Gratuit	Gratuit	Gratuit
➤ Projection vidéo ou multimédia avec coût d'entrée	58 \$	77 \$	128 \$
➤ Activité multidisciplinaire entrée gratuite	Gratuit	Gratuit	Gratuit
➤ Activité multidisciplinaire avec coût d'entrée	61 \$	77 \$	128 \$
➤ Conférence entrée gratuite	Gratuit	Gratuit	Gratuit
➤ Conférence avec coût d'entrée	61 \$	80 \$	128 \$
➤ Assemblée générale annuelle/réunion***	61 \$	80 \$	128 \$

Modifié VM-220-31

➤ Formation atelier***	61 \$	77 \$	128 \$
➤ 5 à 7	61 \$	77 \$	128 \$
➤ Répétition, pratique	61 \$	77 \$	128 \$
➤ Montage et démontage (si disponibilité du personnel)	30 \$ / h	30 \$ / h	30 \$ / h
➤ Surveillant (en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque)	30 \$ / h	30 \$ / h	30 \$ / h

\*\*\* La salle Isabelle-Boulay priorise les activités culturelles avant les réunions, assemblées générales et formations

Modifié VM-220-31

### (1) Organisme culturel, artiste ou regroupement d'artistes du milieu

Organisme sans but lucratif dont le siège social est à Matane et dont la mission est de promouvoir les arts et la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature. À titre d'exemple : Kaméléart, Espace F, la Galerie d'art de Matane, Éole en musique, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane, etc.

Auteur, artiste professionnel ou amateur (artisan) ayant une démarche artistique provenant de Matane qui œuvre dans le domaine des arts et de la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature.

#### Institution ou association culturelle régionale

Organisme sans but lucratif dont le siège social est situé dans la région (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) qui œuvre dans le domaine des arts et de la culture : les arts et la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature. À titre d'exemple : le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

Institution dont le siège social est situé dans la région (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) qui œuvre dans le domaine des arts et de la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature. À titre d'exemple : les établissements d'enseignement, le ministre de la Culture et des Communications, la Commission scolaire, la MRC de La Matanie et les municipalités, etc.

### (2) Organisme ou regroupement sans but lucratif autre que culturel

Organisme sans but lucratif dont le siège social est à Matane et qui œuvre dans un autre domaine que celui des arts et de la culture. À titre d'exemple : Hockey Matane, Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM), Centre d'action bénévole de la région de Matane, Club Optimiste, Parti politique, Directeur général des élections, etc.

### (3) Autres

Tout autre organisme sans but lucratif, toute autre institution, toute entreprise privée ou tout autre individu.

Modifié VM-220-6, VM-220-7, VM-220-9, VM-220-10, VM-220-12, VM-220-18, VM-220-22, VM-220-25, VM-220-27, VM-220-28

**ANNEXE A**

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**TARIFICATION DES ACTIVITÉS EN GYMNASE ET PLATEAUX SPORTIFS  
TOUTES TAXES INCLUSES**

<b>E) BADMINTON LIBRE / BASKET-BALL LIBRE ET PICKELBALL LIBRE</b>	<b>TARIFICATION</b>
<b>Pratique libre (à la fois - 50 minutes)</b>	
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	2,50 \$
➤ Adulte et aîné (18 ans et plus)	4 \$
<b>Gymnase (location à l'heure – 50 minutes)</b>	
➤ Gymnase simple	36 \$
➤ Gymnase double	51 \$
➤ Palestre	31 \$
<b>G) TERRAIN DE BALLE AVEC ÉCLAIRAGE (location)</b>	
➤ Stade Fournier	33 \$ / h
➤ Stade du Rempart	28 \$ / h

*Modifié VM-220-1, VM-220-6, VM-220-7, VM-220-9, VM-220-10, VM-220-12, VM-220-14, VM-220-15, VM-220-18, VM-220-22, VM-220-25, VM-220-27, VM-220-28, VM-220-31*

**ANNEXE A**

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**TARIFICATION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE AU CENTRE-VILLE (DEK HOCKEY)  
TOUTES TAXES INCLUSES**

➤ Groupe adulte ou location privée (avec contrat – 10 locations et plus) – avec bâtiment	30 \$ / h
➤ Groupe adulte ou location privée (sans contrat) – avec bâtiment	35 \$ / h
➤ Organisme mineur – avec bâtiment	15 \$ / h

Ajouté VM-220-27,  
Modifié VM-220-28, VM-220-31

## ANNEXE A

### SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

#### TARIFICATION DIVERSE TOUTES TAXES INCLUSES

#### CAMP DE JOUR RÉGULIER DE 9 H à 16 H

NOMBRE DE SEMAINES	CAMP SEULEMENT 1 ENFANT	CAMP SEULEMENT 2 <sup>e</sup> ENFANT 15 %	CAMP SEULEMENT 3 <sup>e</sup> ENFANT 20 %
1	67 \$	56,95 \$	53,60 \$
2	128 \$	108,80 \$	102,40 \$
3	189 \$	160,65 \$	151,20 \$
4	210 \$	178,50 \$	168 \$
5	240 \$	204 \$	192 \$
6	270 \$	229,50 \$	216 \$
7	300 \$	255,90 \$	240 \$

Le rabais s'applique seulement sur le camp du jour et non sur le service de garde.

Service de garde par semaine : 15.50 \$ / enfant le matin (7 h 30 à 9 h) et 15.50 \$ / enfant le soir (16 h à 17 h 30)

Ajouté VM-220-27,  
Modifié VM-220-28, VM-220-31

#### CAMP DE JOUR ADOS DE 12 H 30 à 17 H DU LUNDI AU JEUDI

Tarif fixe : 60 \$ / semaine

Rabais 2<sup>e</sup> enfant (15 %) : 51 \$ / semaine

Rabais 3<sup>e</sup> enfant (20 %) : 48 \$ / semaine

Ajouté VM-220-31

**ANNEXE A**

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**TARIFICATION DIVERSE  
TOUTES TAXES INCLUSES**

<b>I) SERVICES AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>TARIFICATION</b>
➤ Photocopie (la page) noir et blanc / couleur	0,20 \$ / 0,50 \$
<b>K) SCÈNE DÉMONTABLE (54 panneaux disponibles de 4 pieds X pieds)</b>	
➤ Location 5 jours - Organismes à buts non lucratifs	15 \$ / panneau
➤ Location 5 jours - Autres	30 \$ / panneau
➤ Location jour additionnel - Organismes à buts non lucratifs	5 \$ / panneau
➤ Location jour additionnel - Autres	10 \$ / panneau
➤ Escalier	20 \$ / chaque
➤ Rideaux (pas lavés)	25 \$ / chaque
Frais supplémentaire (1 employé en permanence pour le montage et le démontage – Territoire de Matane)	Taux horaire des employés + 35 % pour avantages sociaux
<b>L) BARRIÈRES MÉTALLIQUES (± 150 disponibles)</b>	
➤ Organismes à buts non lucratifs	Gratuit
➤ Autres	5 \$ / jour / barrière
<b>AUTRES</b>	
➤ Nappes	4 \$ / chaque pour une période de 2 à 7 jours (doivent être rapportées pliées et lavées)
➤ Pincette	50 \$ pour une période de 2 à 7 jours

Modifié VM-220-6, VM-220-7, VM-220-8, VM-220-9, VM-220-10, VM-220-12, VM-220-14, VM-220-15, VM-220-18, VM-220-21, VM-220-22, VM-220-25, VM-220-27, VM-220-28, VM-220-31

ANNEXE A

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉCRÉATHÈQUE DU COLISÉE BÉTON-PROVINCIAL – TARIFICATION 2025  
TOUTES TAXES INCLUSES

<b>Location de salle Capacité : 267 personnes</b>	<b>Organisme mineur du Colisée</b>	<b>Organisme à but non lucratif</b>	<b>Gouvernement Provincial ou fédéral</b>	<b>Privé</b>
Location pour événement spécial (party, souper, événement familial, etc.) avec service de bar de 10 h AM à 3 h AM	150 \$	150 \$	300 \$	300 \$
Location pour événement spécial (party, souper, événement familial, etc.) sans service de bar de 10 h AM à 3 h AM	150 \$	150 \$	300 \$	300 \$
Location pour activité de loisir (danse, entraînement, etc.) – Bloc de 3 h en avant-midi, en après-midi ou de soir (maximum jusqu'à 23 h)	30 \$ / bloc	30 \$ / bloc	N/A	60\$ / bloc
Réunion/conférence/atelier/formation	30 \$	75 \$	200 \$	200 \$
Repas de bénévoles pour organismes	30 \$	N/A	N/A	N/A
<b>Équipements disponibles à la demande (en supplément)</b>	<b>Organisme mineur du Colisée</b>	<b>Organisme à but non lucratif</b>	<b>Gouvernement Provincial ou fédéral</b>	<b>Privé</b>
Système de sonorisation de base incluant : 1 micro avec fil, 1 pied de micro, petite console, 2 colonnes de son amplifiées, 2 pieds de colonne et lutrin	20 \$	40 \$	60 \$	60 \$
Télévision 75 pouces sur pied ou projecteur	20 \$	20 \$	30 \$	30 \$
Connection internet avec fil	10 \$	10 \$	20 \$	20 \$
Main-d'œuvre supplémentaire	Taux horaire + 35 % + taxes	Taux horaire + 35 % + taxes	Taux horaire + 35 % + taxes	Taux horaire + 35 % + taxes
Suspension de permis RACJQ (seulement possible pendant la période d'opération hors glace)	700 \$	700 \$	N/A	1 400 \$

Ajouté VM-220-28  
Modifié VM-220-31

**ARTICLE 2.** Toutes les autres dispositions du règlement VM-220 demeurent et continuent de s'appliquer intégralement.

**ARTICLE 3.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

La greffière,

Le maire,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
Avocate

Eddy Métivier